

Commune de Rioux-Martin

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

016-211602792-20220412-D_2022_18_1304-DE
 Reçu le 10/05/2022
 Publié le 10/05/2022

SEANCE du mardi 12 avril 2022
 À 18 h 30

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de RIOUX-MARTIN, se sont réunis à la Mairie de RIOUX-MARTIN en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités locales.

Présents : PANNETIER Gaël – ANTOINE Laurent – DEMPTOS Bruno – MERCADE Marie-Joëlle – VESSIERE Jean-François – JALLET Bernard – MAÏS Marie-Claire – NAU Étienne – MILHAC Jean-Philippe – BERNARD Sarah, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

Absents excusés : MATHIEU Audrey

Secrétaire de séance : MERCADE Marie-Joëlle

Date de la convocation : le 05 avril 2022

Objet : *Actualisation de la convention pour la mise à disposition des locaux et du matériel avec le Syndicat d'Aménagement de la Dronne aval, au 1^{er} juillet 2022*

Monsieur Laurent ANTOINE, 1^{er} adjoint, rappelle au Conseil Municipal les conditions de la convention, validée par la délibération n° 2018/06 du 29/01/2018, pour la mise à disposition des locaux et de matériel, entre la commune de RIOUX-MARTIN et le Syndicat d'Aménagement du bassin versant (SABV) de la Dronne aval, à compter du 1^{er} janvier 2018, pour une durée de 3 ans, renouvelable.

Vu les évolutions tarifaires importantes de l'électricité, ainsi que les changements de bâtiments loués, M. le 1^{er} adjoint propose la signature d'une nouvelle convention, d'une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction, à compter du 1^{er} juillet 2022.

Les bâtiments, mis à disposition par la commune de RIOUX-MARTIN pour le SABV de la Dronne aval, sous la responsabilité de leur Président, à titre exclusif, sont les suivants :

- deux bureaux au 1^{er} étage de la Mairie, avec électricité et chauffage compris (50 m²),
- un hangar en face de la mairie, avec l'électricité (125 m²),

La commune de RIOUX-MARTIN met également à disposition du SABV de la Dronne aval, les locaux communaux suivants, à titre non exclusif :

- la salle de réunion,
- la salle des fêtes avec les cuisines et le préau,
- les sanitaires.

Pour ces services, le 1^{er} adjoint propose qu'il soit demandé au SABV de la Dronne aval une location de 4 000 € par an, correspondants aux biens ci-dessus.

Sont également compris dans ce prix, les taxes pour les ordures ménagères.

Cette somme sera payable en une seule fois, au terme d'une année échue.

